



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chercheurs

Question écrite n° 57191

## Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre délégué à la recherche sur le malaise des chercheurs concernant le manque de moyens et l'insuffisance des rémunérations mais aussi et peut-être surtout l'absence de débouchés et le déroulement des carrières. Il souhaiterait savoir les mesures que le Gouvernement entend proposer dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche pour que la recherche française, et notamment la recherche publique, scientifique ou médicale, soit de nouveau attractive pour nos chercheurs. Les chercheurs français ont un excellent niveau, reconnu au plan international, mais ils partent trop souvent à l'étranger en raison de l'absence de débouchés et de reconnaissance dans leur pays. Il souhaiterait par ailleurs savoir si ce projet de loi va bientôt être soumis au Parlement.

## Texte de la réponse

Le Pacte pour la recherche entend favoriser l'attractivité des carrières scientifiques. Les formations scientifiques, qu'elles conduisent ou non à des carrières de recherche dans le secteur public ou en entreprise, sont au coeur de notre économie, fondée sur la connaissance et l'innovation. Or, ces filières sont aujourd'hui insuffisamment attractives, faute d'offrir des conditions de rémunération et des perspectives de carrière pleinement satisfaisantes. L'effort considérable engagé par le Gouvernement en faveur de la recherche s'accompagnera d'une revalorisation des carrières et des emplois scientifiques, articulée autour de deux volets : accroître l'attractivité du doctorat et améliorer l'entrée dans la carrière scientifique. Le premier volet pour accroître l'attractivité des carrières scientifiques concerne les doctorants. Le statut du doctorant sera revalorisé dès 2006 par trois actions complémentaires : la résorption des libéralités, l'augmentation très nette du montant des allocations de recherche et la reconnaissance de la période doctorale comme première expérience professionnelle. Le second volet, capable de redonner tout son rayonnement aux métiers de chercheur et d'enseignant-chercheur, concerne naturellement l'amélioration des conditions d'entrée des docteurs dans la carrière scientifique. La création d'un Observatoire de l'emploi scientifique offrira une vision plus précise de l'offre d'emploi dans le secteur de la recherche aux jeunes qui souhaitent s'y engager. Le Gouvernement poursuivra un plan de recrutement ambitieux dans le secteur public, qui concernera les enseignants-chercheurs et chercheurs, mais aussi, de façon majeure, les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs. Afin de leur permettre de se consacrer plus largement à leur activité de recherche, les jeunes maîtres de conférences pourront bénéficier de décharges d'enseignement, lorsque leurs travaux de recherche le requièrent. Un parcours d'excellence pour les jeunes scientifiques publics à haut potentiel sera mis en place : « les bourses Descartes ». Environ 150 jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs de talent, qui sont susceptibles d'être sollicités par d'autres employeurs, notamment étrangers, seront sélectionnés chaque année, par un jury international parmi les jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs nouvellement recrutés. Ces lauréats bénéficieront d'une « bourse Descartes » qui comprendra une prime mensuelle s'ajoutant au traitement de base pendant les premières années de leur carrière et un allègement éventuel de leurs activités d'enseignement. Les concours d'accès au grade de professeur des universités ou de directeur de recherche leur seront ouverts sans condition d'ancienneté. Le Pacte pour la recherche comporte à la fois des normes réglementaires et législatives. Le projet

de loi de programme pour la recherche a été adopté en lecture définitive au Parlement le 4 avril dernier.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57191

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 2005, page 1267

**Réponse publiée le :** 16 mai 2006, page 5196